

Demi-journées thématiques « zones humides »

- Le 25 avril 2012 : la Flèche – Cré-sur-Loir (72)
- Le 26 juin 2012 : Villiers-sur-Loir (41)

Notion de zone humide

Situées à l'interface entre milieux aquatiques et milieux terrestres les zones humides constituent des milieux précieux, non seulement par leur richesse biologique (diversité d'espèces floristiques et faunistiques), mais aussi par les fonctions essentielles qu'elles assument (préservation de la qualité des eaux, régulation des débits en période de crue et d'étiage...). Les zones humides sont de réelles infrastructures naturelles à l'échelle du bassin versant. Elles constituent des zones tampon qui stockent l'eau et contribuent à sa rétention, à son épuration, et à sa restitution vers les nappes phréatiques et les cours d'eau.

Regroupant des milieux très variés (tourbières, landes, prairies et forêts humides, mares, marais asséchés et mouillées), les zones humides se caractérisent principalement par trois paramètres : la présence d'eau de manière permanente ou temporaire, une végétation typique de ces milieux dite « hygrophile » (joncs, saules, aulnes...), et/ou des sols gorgés d'eau au moins temporairement (sols dits « hydromorphes »).

Des milieux précieux mais menacés

Cependant, mal connues, mal identifiées, les zones humides sont depuis plus d'une cinquantaine d'années menacées par différentes activités anthropiques (drainage, assèchement, urbanisme, mise en culture intensive, changement d'affectation...) mais également par leur évolution naturelle. Pour illustration, elles ont, en France, régressées de 66% depuis les années 1950.

Sur le bassin du Loir, excepté l'espace remarquable des basses vallées angevine à l'exutoire du bassin, les zones humides ne forment pas de grandes étendues, mais elles constituent une mosaïque de milieux jouant pleinement leurs rôles. Ce sont ces zones humides, dites « ordinaires », qui apparaissent les plus menacées.

Un enjeu majeur de gestion de l'eau pour le bassin du Loir

La sauvegarde de ce patrimoine est donc apparue comme un des enjeux majeur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loir¹ contribuant à l'atteinte du bon état des eaux². A ce titre, dans sa stratégie (document fixant les grandes orientations du futur projet de SAGE), la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire s'est fixé pour objectif d'améliorer les connaissances des zones humides afin d'en assurer ensuite la protection, la préservation ou encore la gestion via un panel d'outil contractuels et/ou réglementaires existants.

¹ Le SAGE est un document de planification prospective élaboré de manière collective par une Commission Locale de l'Eau (représentant l'ensemble des acteurs du bassin : élus, usagers, représentant des services de l'Etat) à une échelle cohérente du bassin hydrographique. Il vise un équilibre durable entre préservation/restauration de la ressource en eau et des milieux aquatique et satisfaction des usages en fixant des objectifs à atteindre et des mesures pour y répondre.

² Objectifs européens fixés dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau par masse d'eau (groupement de cours d'eau voisins de même caractéristiques physiques).

Une démarche d'information et de sensibilisation auprès des élus et acteurs du territoire

Ainsi en réponse à cet objectif et considérant la préoccupation croissante des acteurs du territoire sur cet enjeu, la CLE du SAGE Loir présidée par Mr. Guy-Michel CHAUVÉAU, a souhaité organiser deux demi-journées d'information et d'échange sur les zones humides. Destinées essentiellement à un public d'élus, ces rencontres visent par l'alternance d'interventions en salle et la visite de zones humides remarquables à apporter un bagage de connaissance commun sur ces milieux et à encourager une prise de conscience de leur importance, de leur fragilité et de leur nécessaire préservation. Elles permettront par ailleurs l'expression de retours d'expériences sur des interventions exemplaires permettant la préservation et valorisation de zones humides de différents types.

Le travail de sensibilisation des élus locaux, avec l'appui des différents acteurs de l'eau constitue un préalable jugé essentiel pour une meilleure prise en compte des milieux humides dans la planification territoriale.

Un appui technique apporté aux acteurs locaux pour améliorer la connaissance de leur patrimoine naturel

La CLE du SAGE Loir souhaite que les inventaires de zones humides soient réalisés au niveau local de façon à impliquer les acteurs du territoire dans la démarche et obtenir une identification précise de ces milieux.

Ainsi, faisant suite à ces premières réunions de sensibilisation, un groupe de travail technique va travailler à l'élaboration d'un guide méthodologique et d'un cahier des charges type qui seront mis à la disposition des collectivités locales pour la réalisation de leurs inventaires locaux³. Il s'agit par cette démarche d'apporter un soutien technique aux acteurs locaux en présentant les méthodes et outils disponibles pour délimiter et caractériser les zones humides de leur territoire.

Localement, les acteurs du monde agricole, les particuliers ou encore les acteurs du monde associatif pourront également avoir un rôle majeur à jouer dans l'entretien, la gestion ou la restauration de milieux humides. Le projet de SAGE actuellement en cours d'élaboration pourra à ce titre apporter des préconisations ou recommandations spécifiques pour une gestion durable de ces espaces.

Contact :

Alexandre DELAUNAY

Chargé de mission / animateur de la CLE du SAGE Loir

Tél. : 02.41.86.63.16

Mail : alexandre.delahunay@eptb-loire.fr

³ Les inventaires de zones humides viseront à inventorier, caractériser et cartographier de manière précise et la plus exhaustive possible le patrimoine naturel communal afin de les intégrer aux documents d'urbanisme.